



Catégorie de la mesure FORMATION

Fonction de la mesure **Maitrise des démarches administratives**

**F**

Langue de la mesure

Nom de la mesure **Formation à la gestion administrative et financière**

Organisateur

**RG Formations**

Description de l'activité

Modules de formation en lien avec les démarches administratives et financières de la vie courante.

Profil des bénéficiaires

Personnes en transition socio-professionnelle, avec des lacunes en gestion administrative et financière

Objectifs à atteindre par  
le/la bénéficiaire

Acquérir, consolider des compétences financières et administratives, encourager l'autonomie.  
Eviter le surendettement

Conditions de  
participation

Connaissances de base en français oral et écrit  
Motivation à suivre une formation, contrat tripartite

Moyens et méthodes

Formation individuelle modulaire à adapter selon besoins du bénéficiaire  
Support de cours, participation active du bénéficiaire, bilan initial et final

Capacité d'accueil

maximum 30 heures par mois soit 3 suivis en parallèle

Frais d'organisateur

120.00 CHF/h, bilan initial et final facturés avec heures de cours

Durée

Moyenne de 10h à évaluer lors du bilan initial et final avec assistant-e social-e

Dates

A déterminer.

Fréquence

A déterminer selon bilan initial / 2 à 4h par semaine

Horaire

En matinée, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h00

Taux d'activité

5 %

District

Broye

Adresse

Prés-du-lac 45, 1400 Yverdon

Localité

Yverdon

Coordonnées de  
l'organisateur

RG Formations

Responsable de la  
mesure

Rita Galvan

Téléphone

079 138 12 55

Adresse

Prés-du-lac 45

Fax

--

No postal / Localité

1400 Yverdon

E-Mail

[rita@rgformations.ch](mailto:rita@rgformations.ch)

Site Web

[www.rgformations.ch](http://www.rgformations.ch)

Type d'organisateur

Organisme prestataire (avec contrat de prestations)

Mission de l'organisme

Centre de formation dans le domaine administratif et financier, l'accompagnement social et l'insertion socio-professionnelle

Responsable de  
l'organisation

Rita Galvan

Remarques

Pendant toute la durée de la mesure, l'assistant(e) social(e) référent du dossier reste compétent pour toutes les décisions ayant des répercussions administratives et financières pour le bénéficiaire, notamment les priorités d'assainissement à établir en cas d'endettement, les négociations avec des créanciers, les éventuels contrats à établir, résilier ou modifier et pour toute démarche juridique.